

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
439-1

1992

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1995-11

Amendement 1

Ensembles d'appareillage à basse tension

Partie 1:

Ensembles de série et ensembles dérivés de série

Amendment 1

**Low-voltage switchgear and controlgear
assemblies**

Part 1:

Type-tested and partially type-tested assemblies

© CEI 1995 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

J

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 17D: Ensembles d'appareillage à basse tension, du comité d'études 17 de la CEI: Appareillage.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
17D/156/DIS	17D/170/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

INTRODUCTION

Les articles du présent amendement complètent, modifient ou remplacent les articles correspondants de la CEI 439-1, troisième édition (1992): *Ensembles d'appareillage à basse tension – Partie 1: Ensembles de série et ensembles dérivés de série.*

Lorsqu'il n'y a pas d'article ou de paragraphe correspondant dans le présent amendement, l'article ou le paragraphe de la CEI 439-1: 1992 s'applique sans modification.

Page 2

SOMMAIRE

Ajouter le titre du nouveau paragraphe 7.11:

7.11 Description des types de connexions électriques des unités fonctionnelles

Page 8

1.2 Références normatives

Insérer, dans la liste existante, les titres des normes suivantes:

CEI 227-3: 1993, *Conducteurs et câbles isolés au polychlorure de vinyle, de tension nominale au plus égale à 450/750 V – Partie 3: Conducteurs pour installations fixes*

CEI 227-4: 1992, *Conducteurs et câbles isolés au polychlorure de vinyle, de tension nominale au plus égale à 450/750 V – Partie 4: Câbles sous gaine pour installations fixes*

CEI 245-3: 1994, *Conducteurs et câbles isolés au caoutchouc, de tension nominale au plus égale à 450/750 V – Partie 3: Conducteurs isolés au silicone, résistant à la chaleur*

FOREWORD

This amendment has been prepared by sub-committee 17D: Low-voltage switchgear and controlgear assemblies, of IEC technical committee 17: Switchgear and controlgear.

The text of this amendment is based on the following documents:

DIS	Report on voting
17D/156/DIS	17D/170/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

INTRODUCTION

The clauses of this amendment supplement, modify or replace the corresponding clauses in IEC 439-1, third edition (1992): *Low-voltage switchgear and controlgear assemblies – Part 1: Type-tested and partially type-tested assemblies.*

Where there is no corresponding clause or subclause in this amendment, the clause or subclause of IEC 439-1: 1992 applies without modifications.

Page 3

CONTENTS

Add the title of the new subclause 7.11 as follows:

7.11 Description of the types of electrical connections of functional units

Page 9

1.2 Normative references

Insert, in the existing list, the titles of the following standards:

IEC 227-3: 1993, *Polyvinyl chloride insulated cables of rated voltages up to and including 450/750 V – Part 3: Non-sheathed cables for fixed wiring*

IEC 227-4: 1992, *Polyvinyl chloride insulated cables of rated voltages up to and including 450/750 V – Part 4: Sheathed cables for fixed wiring*

IEC 245-3: 1994, *Rubber insulated cables of rated voltages up to and including 450/750 V – Part 3: Heat resistant silicone insulated cables*

CEI 245-4: 1994, *Conducteurs et câbles isolés au caoutchouc, de tension nominale au plus égale à 450/750 V – Partie 4: Câbles souples*

CEI 502: 1994, *Câbles de transport d'énergie isolés par diélectriques massifs extrudés pour des tensions assignées de 1 kV à 30 kV*

Page 12

Définitions

Ajouter, page 14, après la définition 2.1.4, la note suivante:

NOTE – Le terme jeu de barre ne préjuge pas de la forme géométrique, de la taille ou des dimensions du conducteur.

Ajouter, page 16, après la définition 2.1.9, les nouvelles définitions suivantes:

2.1.10 *Situation de sectionnement*

Condition d'un ENSEMBLE ou d'une partie d'un ENSEMBLE dans laquelle le circuit principal concerné et les circuits auxiliaires associés sont déconnectés (isolés).

2.1.11 *Situation raccordée*

Condition d'un ENSEMBLE ou d'une partie d'un ENSEMBLE dans laquelle le circuit principal concerné et les circuits auxiliaires associés sont raccordés pour leur fonction normalement prévue.

2.2.4 *Colonne ou élément de colonne sous écran*

Remplacer à la page 16 le titre de la définition 2.2.4 par le nouveau titre suivant:

2.2.4 *Colonne ou élément de colonne équipés de barrières*

Dans le texte de la définition, remplacer «munis d'écrans» par «équipé de barrières» et «contact accidentel» par «contact direct».

Page 18

2.2.8 *Partie débrochable (voir C.10, page 171)*

Remplacer le texte existant de la définition par le nouveau texte suivant:

Partie amovible qui peut être déplacée de la position raccordée à la position de sectionnement et à une éventuelle position d'essai, tout en restant mécaniquement reliée à l'ENSEMBLE.

Ajouter, à la page 18, les nouvelles définitions suivantes:

2.2.13 *Connexions électriques des unités fonctionnelles*

2.2.13.1 *Connexion fixe*

Connexion qui est connectée ou déconnectée au moyen d'un outil.